



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2018**

N° DEL 2018.03.21/032

Le **mercredi 21 mars 2018** à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

Thème : FINANCES 9

**Objet : Attribution de la subvention municipale 2018 au centre communal d'action sociale de Briançon.**

**Étaient Présents :**

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc,

**Convocation**

**Date :** 24/01/2018

**Affichage :** 24/01/2018

**Nombre de membres du conseil municipal**

**En exercice :** 33

**Présents :** 24

**Nombre de suffrages exprimés :** 31

**Étaient représentés :**

DUFOUR Maurice pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny;  
MARCELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille;  
DAVANTURE Bruno pouvoir à FROMM Gérard;  
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed;  
ARMAND Émilie pouvoir à MONIER Bruno;  
DAZIN Florian pouvoir à PICAT RE Alessandro.

**Absents excusés :**

DUFOUR Maurice, MARTINEZ Gilles, MARCELLO Marie, DAVANTURE Bruno, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

**Secrétaire de séance :** Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Renée PETELET

Vu la délibération du conseil municipal de Briançon N°200 en date du 13 décembre 2017 ;

Considérant que, par délibération N°200 en date du 13 décembre 2017, comme chaque année dans l'attente du vote du budget primitif et pour permettre la couverture des charges du premier trimestre, notamment celles relatives à la rémunération des agents, le conseil municipal a décidé d'accorder au CCAS une avance sur subvention d'un montant de 115475,00 € correspondant à 25% de la subvention attribuée en 2017 (461 900,00 €) ;

Considérant que, par délibération N°188 en date du 4 novembre 2015, le conseil municipal a décidé d'adopter la règle d'une évolution rationalisée de la subvention d'équilibre attribuée au CCAS selon laquelle le montant de la subvention ferait désormais l'objet d'un ajustement annuel unique dès le vote du budget primitif, l'actualisation de ce montant étant réalisée dans la limite de la variation des charges de personnel à effectif constant (glissement vieillesse-technicité ou effet de carrière lié aux avancements) qui constituent le premier poste de dépenses du budget du CCAS de Briançon (environ 80%) ;

Considérant que, en raison de la variété des politiques de solidarité conduites et assumées sur le territoire de Briançon, il apparaît aujourd'hui opportun de ne pas diminuer la subvention d'équilibre versée au CCAS ; que, par conséquent, il convient d'arrêter le montant de ladite subvention d'équilibre à la somme de 461 900 € pour 2018 ;

Aussi, afin d'assurer les charges de fonctionnement du centre communal d'action sociale de Briançon, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'accorder au CCAS de Briançon une subvention de 461 900,00 € pour 2018 ;
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Briançon en section de fonctionnement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **29 MARS 2018**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
Gérard FROMM